

Paraît lorsque la  
Municipalité le juge  
nécessaire

(Affiché dans les trois  
villages et publié sur le site  
communal).

N° 06/2024

## INFORMATIONS OFFICIELLES

[www.goumoens.ch](http://www.goumoens.ch)  
[greffe@goumoens.ch](mailto:greffe@goumoens.ch)

Commune de  
Goumoëns



La Commune de Goumoëns met au concours le poste d'

### **Intendant/e du Chalet des chasseurs**

Poste à 6 heures par semaine environ pour la période de mars à novembre.

Vos missions :

- Faire visiter le refuge aux locataires avec explication des règles d'utilisation;
- Au terme de chaque location, état des lieux et préparation en vue de la prochaine réservation;
- Conciergerie régulière et gestion du stock de matériel.

Profil souhaité :

- Titulaire d'un permis de conduire B
- Esprit d'initiative
- Bonne condition physique
- Aptitude à travailler de manière autonome
- Capable d'assurer des horaires de travail irréguliers, essentiellement le week-end.

Les offres avec documents usuels doivent être adressées à l'Administration communale de Goumoëns, Rue Château-Dessus 1, 1376 Goumoëns-la-Ville, jusqu'au **20 juin 2024**.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M. Laurent Vulliamy, Municipal en charge, au 021 886 15 44.

### **RC 299 et chemins de remaniements / Restriction de circulation**

Pour rappel, l'ensemble du trafic motorisé est interdit, excepté le trafic agricole et riverain. La définition du riverain est définie dans l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR du 05.09.1979 – 741.21) article 17, alinéa 3. Cela signifie que les habitants de la Commune ne sont pas autorisés à emprunter les tronçons restreints.

Les mesures de restriction resteront en place jusqu'à la réouverture de la RC 299 à l'automne prochain et seront remises en place à la reprise du chantier en 2025.

La Municipalité